PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 2 mai 2006, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

EST ABSENT : monsieur Joël Boucher.

ABSENCE NOTIFIÉE : monsieur Joel Santos.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur du Service des ressources éducatives, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Normand Marion, régisseur au Service des ressources financières, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-197-05-06 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.

2. Revue et adoption de l'ordre du jour.

3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2006.

4. Affaires en cours :
   4.1. Suivi à la dernière séance
   4.2. Rapport de la présidente.

5. Parole au public.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :

   6.1. Réaction au projet de règles budgétaires 2006-2007
   6.2. Encadrements financiers 2006-2007 / adoption
   6.3. Calendriers scolaires 2006-2007 / adoption
      6.3.1. formation générale des jeunes
      6.3.2. formation générale aux adultes
      6.3.3. formation professionnelle
   6.4. Demande de modification au calendrier scolaire 2005-2006 / école Jacques-Rocheleau
   6.5. Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers / adoption
   6.6. École secondaire Ozias-Leduc / débarcadère / accord de principe
   6.7. Engagement du directeur du Service des ressources financières
   6.8. Organisation des services éducatifs EHDAA 2006-2007.

7. Information :

   7.1 Compte rendu d'une réunion d'un comité de travail du Conseil / dépôt.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 AVRIL 2006

C-198-05-06 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de reporter à la prochaine séance l'adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 avril 2006, afin de permettre au secrétaire général d'apporter certaines précisions et de faire certaines vérifications quant à la rédaction des textes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivis aux dernières séances

La directrice générale et les directeurs de service font rapport des suivis effectués suite à la séance du 4 avril 2006.

Monsieur Jean-François Rabouin suggère à nouveau que la Commission scolaire des Patriotes mandate un courtier-expert pour effectuer la gestion des cession, vente ou bail d'immeubles afin d'en maximiser le rendement.

4.2 Rapport de la présidente

La présidente, madame Suzanne Chartrand, passe en revue les principales activités et événements auxquels elle a participé depuis le 4 avril dernier. Aussi elle fait part des sujets suivants :

- nomination de monsieur Paul St-Onge au conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit, à titre de représentant des commissions scolaires, pour un second mandat de trois ans à compter du 19 avril 2006;

- invitation à tous les commissaires à une rencontre du comité-secteur de Varennes le 10 mai prochain, où il y aura présentation de la synthèse des mémoires qui ont été déposés, suite à l'annonce d'intention de fermeture de l'école J.-P.-Labarre.

5. PAROLE AU PUBLIC

- Madame Carole Vigneault, parent et membre du conseil d'établissement de l'école de Montarville, intervient pour demander le maintien de la classe TED à cette école.

  Monsieur Jean Lafond, père d'un élève de la même école, intervient dans le même sens. Il annonce que les parents concernés ont fait des représentations à cet effet, dans le cadre de la consultation en cours sur les services EHDAA et il demande le maintien des services actuels à l'école de Montarville.

  Mesdames Marie-Claude Proulx et Nathalie Dussault, mères d'élèves de l'école de Montarville, insistent sur la nécessité de maintenir une stabilité pour les élèves.

  La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique qu'il y a consultation en cours sur cette question, que les avis reçus seront étudiés par les commissaires et qu'une décision sera rendue après cette étape.

- Monsieur Guy Archambault, grand-père d'élèves fréquentant l'école Saint-Denis, réitère sa demande à l'effet d'accorder le transport scolaire à ses petits-enfants à partir de la résidence du grand-père. Il dépose aussi une lettre à cet effet.

  Monsieur Patrick Théroux, père des enfants visés, explique sa situation particulière et il demande à la Commission scolaire de considérer la demande du grand-père.

  La présidente, madame Suzanne Chartrand explique que ce cas a été étudié au Comité de transport. Cette situation représente une demande d'exception qui nécessite une modification à la politique actuelle de transport, qui sera considérée ultérieurement par le Conseil des commissaires.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Réaction au projet de règles budgétaires 2006-2007

La directrice générale, madame Normande Lemieux, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de règles budgétaires 2006-2007 soumis à la consultation par le MELS ;

C-199-05-06 Il est proposé par monsieur Yvan Noël de faire connaître au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport les commentaires et recommandations de la Commission scolaire des Patriotes, comme ci-après :

- nous reconnaissons l'effort de réinvestissement consenti aux commissions scolaires par le gouvernement du Québec ;

- nous dénonçons le réinvestissement dans le secteur de l'enseignement privé (19 millions) au détriment du secteur public qui doit assumer une coupure de 39 millions ;

- nous voulons faire connaître au MELS qu'il est tout à fait inacceptable d'annoncer aux commissions scolaires une coupure de cette importance à trois mois de la fin d'année, alors que le processus budgétaire 2006-2007 est passablement avancé et conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique ;

- nous dénonçons la stratégie du MELS de récupérer les revenus des commissions scolaires, provenant des ajustements de taxe scolaire, suite à un changement d'évaluation pour 2005-2006 et 2006-2007 et ainsi faire assumer à même les revenus locaux des objets négociés provincialement (entente décembre 2005) ;

- nous voulons faire connaître au MELS qu'il est nécessaire pour les commissions scolaires de conserver ce revenu de taxation afin d'équilibrer leur budget de fonctionnement 2005-2006 et 2006-2007 ;

- nous voulons que le MELS reconnaisse un certain surplus accumulé nécessaire pour :
  - réorganiser graduellement l'offre de service (ex. : EHDAA) en fonction de la baisse de clientèle vs la parte de revenus d'ici quelques années ;
  - rencontrer les engagements en cours tels, manuels scolaires, livres de bibliothèque, renouveau pédagogique, etc. ;
  - palier aux imprévus ;

  et ainsi éviter de se placer en situation de déficit accumulé et faire preuve de saine gestion ;

- nous tenons également à souligner au MELS que nous sommes en attente d'allocations pour les projets suivants :
  - laboratoires de sciences au secondaire ;
  - renouvellement du parc informatique des établissements ;
  - réfections majeures d'immeubles ;

- nous souhaitons que l'allocation disponible pour les achats de manuels scolaires au primaire soit reconduite en 2006-2007 afin de nous aider à nous procurer les manuels requis pour l'enseignement de l'anglais au 1er cycle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Encadrements financiers 2006-2007 / adoption

Le régisseur du Service des ressources financières, monsieur Normand Marion, présente le dossier susmentionné. Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil et la directrice générale, madame Normande Lemieux, apportent des précisions supplémentaires sur l'état de ce dossier. Madame Lemieux fait état notamment des échanges tenus au CCG sur cette question.

Messieurs Villemure, Henri et Rabouin interviennent à l'effet de dénoncer la récupération exercée par le gouvernement. Selon eux, la Commission scolaire des Patriotes est injustement pénalisée.

Considérant l'importance d'établir les encadrements financiers pour faciliter la préparation budgétaire;

Considérant la démarche de consultation sur notre projet d'orientations budgétaires 2006-2007`

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion;

C-200-05-06 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter les encadrements financiers 2006-2007, tels que déposés à l'annexe ACC-015-05-06, soit :

les prévisions budgétaires 2006-2007;
- les orientations budgétaires 2006-2007;
- les règles budgétaires – fonctionnement 2006-2007;
- la masse salariale du personnel autre qu'enseignant;
- les revenus et dépenses des services de garde en milieu scolaire.

Votent en faveur : 21
Vote contre : 1
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

ANNEXE «B» / ADOPTION

- **Règles de gestion de la masse salariale du personnel enseignant 2006-2007**
- **Règles de formation des groupes pour l'année 2006-2007**
- **Prévisions budgétaires de la masse salariale du personnel enseignant 2006-2007**

Considérant l'importance de procéder à l'organisation scolaire de la prochaine année selon des encadrements prédéfinis;

Considérant la recommandation unanime du Comité consultatif de gestion et du Comité de suivi à l'Annexe «B»;

Considérant les amendements de concordance apportés aux règles de gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant la formalisation du processus d'organisation scolaire actuel dans une procédure de formation des groupes;

Considérant l'équilibre de la masse salariale du personnel enseignant assuré par la recommandation de partage de cette masse salariale;

Considérant le financement a priori des petites écoles et de l'adaptation scolaire assuré par cette recommandation de partage déposée;

Considérant l'équité de la formule de partage recommandée par la Direction générale;

C-201-05-06 Il est proposé par madame Johanne de Villers :
- d'adopter les règles de gestion de la masse salariale du personnel enseignant pour l'année 2006-2007;
- d'adopter les règles de formation des groupes pour l'année 2006-2007;
- d'adopter les règles de partage de la masse salariale du personnel enseignant pour l'année scolaire 2006-2007;

et de déposer lesdits documents à l'annexe ACC-016-05-06.

Votent en faveur : 22
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.3 Calendriers scolaires 2006-2007 / adoption

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Jacques Beaudet, présente le dossier susmentionné.

Considérant les articles 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique relativement aux calendriers scolaires des écoles et des centres ;

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents et du Comité des relations professionnelles des enseignants ;

Considérant les recommandations des écoles et des centres ;

C-202-05-06 Il est proposé par madame Denise Tremblay d'adopter les calendriers scolaires pour l'année scolaire 2006-2007 tels que déposés à l'annexe ACC-017-05-06.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Des échanges ont cours relativement à une demande du Comité de parents à l'effet de tenir la journée montérégienne le 1er novembre. Monsieur Beaudet apportera cette demande à la Table montérégienne en vue de la préparation du calendrier 2007-2008.

6.4 Demande de modification au calendrier scolaire 2005-2006 / école Jacques-Rocheleau

Considérant le nombre élevé d'élèves à l'éducation préscolaire au pavillon Saint-Basile de l'école Jacques-Rocheleau ;

Considérant la pertinence d'une activité d'accueil pour les futurs élèves ;

Considérant l'obligation d'assurer le respect du régime pédagogique prévue à l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant l'avis du MELS à l'effet que les dérogations au régime pédagogique, notamment celles touchant le calendrier scolaire, ne devraient pas être autorisées sauf pour des situations exceptionnelles;

C-203-05-06 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'autoriser l'école Jacques-Rocheleau à ajouter une journée pédagogique à son calendrier scolaire 2005-2006, dans le but de tenir une journée d'accueil au cours du mois de juin 2006, pour les élèves qui fréquenteront le pavillon Saint-Basile pour la première fois en septembre 2006.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers / adoption

La présidente, madame Suzanne Chartrand, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule qu'après consultation du Comité de parents, la commission scolaire adopte une politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers ;

Considérant que conformément aux prescriptions de la Loi sur l'instruction publique, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents ;

Considérant la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire ;

Considérant les spécificités de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes et que le milieu est en attente de nouvelles balises de la part du MELS relativement à ces deux types de formation ;

C-204-05-06 Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse d'adopter la Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers telle que présentée et versée à l'annexe ACC-018-05-06.

La présente politique entre en vigueur pour une application à compter de l'année scolaire 2006-2007, à l'exception de la formation professionnelle et de la formation générale aux adultes pour lesquelles l'entrée en vigueur est reportée à une date à être déterminée par résolution du Conseil des commissaires.

Votent en faveur : 22
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.6 École secondaire Ozias-Leduc / débarcadère / accord de principe

La directrice générale adjointe, madame Claude Boivin, présente l'historique du dossier susmentionné et le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, explique le contenu de l'entente proposée.

Monsieur Dubreuil répond aux demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires. M. Normand Dufour intervient sur certains points, notamment la question de la sécurité sur le circuit des autobus, route 116.

Considérant la volonté très ferme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de modifier l'accès au débarcadère d'autobus de l'école secondaire Ozias-Leduc pour diminuer la circulation des autobus dans le secteur des rues Marquette et Albert-Douville ;

Considérant la nécessité pour la Ville de réaliser ces travaux à l'été 2006 ;

Considérant le dernier projet déposé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;

Considérant la résolution du conseil d'établissement de l'école secondaire Ozias-Leduc adoptée le 4 avril 2006 ;

Considérant les ajustements convenus entre le Service des ressources matérielles et la Ville lors de la rencontre du 20 avril 2006 ;

Considérant que le conseil d'établissement, par l'intermédiaire de la direction d'école, a donné son accord verbal à ces ajustements ;

C-205-05-06 Il est proposé par monsieur Normand Dufour d'accepter, en principe, la réalisation des travaux d'accès et de réaménagement du débarcadère d'autobus à l'école secondaire Ozias-Leduc, sous réserve de l'ensemble des conditions suivantes :

- tous les coûts seront aux frais de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
- l'accès au stationnement en façade de l'école secondaire Ozias-Leduc par les rues Albert-Douville et Marquette sera rétréci ;
- l'accès au stationnement arrière de l'école secondaire par la rue Albert-Douville sera fermé et remplacé par un passage pour piéton et piste cyclable ;
- le stationnement pour les élèves en difficulté sera conservé ;
- l'accès au stationnement en façade de l'école secondaire par la rue Jolliet sera rétréci ;
- un dos d'âne sera rajouté au stationnement en façade de l'école secondaire ;
- le débarcadère d'autobus sera modifié pour permettre une circulation fluide des autobus ;

- le terrain de basket sera déplacé temporairement sur la section pavée de l'ancienne entrée des autobus par la rue Albert-Douville et à l'été 2007, ledit terrain de basket devra être installé de façon permanente sur la partie de terrain cédée à la Ville par bail emphytéotique, avec utilisation prioritaire par l'école les jours de classe et pour ses activités parascolaires ;
- chaque arbre déplacé ou abattu pour permettre le nouvel accès des autobus par le stationnement de l'aréna devra être remplacé par deux arbres ;
- un accord à long terme quant au déneigement du nouvel accès pour les autobus devra être conclu entre la Ville et la Commission pour s'assurer que cette voie d'accès soit dégagée, en tout temps, avant 7 heures ;
- une barrière à être installée par la Ville bloquera l'accès à l'arrière de l'école en dehors des heures d'enseignement. Une entente à long terme devra être prise pour convenir de la responsabilité de l'ouverture et de la fermeture pour permettre le passage des autobus ;
- un protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien devra être conclu avant de permettre la réalisation des travaux prévus pour débuter à la fin de juin 2006.

La directrice générale et le directeur du Service des ressources matérielles sont mandatés pour finaliser les termes du protocole d'entente précité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-François Rabouin demande le dépôt des documents suivants en vue de l'adoption finale du protocole d'entente par le Conseil des commissaires en juin 2006 :
- toutes les annexes;
- un plan clair et précis;
- une résolution du conseil d'établissement approuvant le protocole final.

6.7 Engagement du directeur du Service des ressources financières

La directrice générale, madame Normande Lemieux, fait rapport concernant le processus de sélection en cours qui en est à sa phase finale.

Ce point est reporté pour décision à la séance en ajournement qui se tiendra le 30 mai prochain.

6.8 Organisation des services éducatifs EHDAA 2006-2007

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 30 mai 2006.

7. INFORMATION :

7.1 Compte rendu d'une réunion d'un comité de travail

Un compte rendu est déposé.

8. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Alain Langlois s'informe de la cotisation payée par la Commission scolaire à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

9. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Guy Archambault intervient à nouveau pour réitérer la demande qu'il a faite en début de soirée.

Monsieur Lafond note son appréciation des délibérations du Conseil auxquelles il vient d'assister. Il fait aussi un retour sur son intervention du début de la soirée.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Paul St-Onge réitère son soutien aux parents de la classe TED de l'école de Montarville et vise à sensibiliser ses collègues à la situation particulière de cette clientèle et la nécessité de tenter de préserver leur stabilité.

Monsieur St-Onge note aussi que plusieurs documents en provenance de conseils d'établissement et du Centre de formation professionnelle n'affichent pas le sigle de la Commission scolaire.

Monsieur Normand Dufour demande à quel moment la Politique du transport devrait-elle être révisée, en écho à la demande de monsieur Archambault. Madame Chartrand explique que ce sera à l'automne 2006.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-206-05-06 À 21 h 38, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au mardi, 30 mai 2006, à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

_____	_____
présidente	secrétaire général

AG/ag